

Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

# Préservation du paysage Publicité - Attractivité économique Quel équilibre ?

## Enquête publique du 28 mai au 28 juin



# PARTICIPEZ !



toulouse-metropole.fr

toulouse  
métropole

en grand !

# Enquête publique

→ **Donnez votre avis !**

Harmoniser et adapter la réglementation de la publicité et des enseignes sur le territoire des 37 communes de Toulouse Métropole, tel est l'objectif du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Le projet de RLPi est le fruit d'un travail collaboratif et concerté depuis 2015 avec les habitants, les communes et les partenaires de Toulouse Métropole concernés par le sujet de la publicité et des enseignes.

**Aujourd'hui s'ouvre une dernière étape :  
l'enquête publique  
du 28 mai au 28 juin 2018,**

**conduite par une commission d'enquête.**

**C'est l'occasion pour les citoyens  
de s'exprimer sur le projet de RLPi,  
avant son approbation début 2019.**

## Les enjeux du RLPi

- Limiter l'impact visuel des dispositifs publicitaires pour préserver et améliorer la qualité du cadre de vie, des paysages et du patrimoine.
- Soutenir l'attractivité économique du territoire en renforçant la lisibilité des entrées de ville et des zones d'activités économiques et commerciales.

## Comment participer ?

### → Consulter le dossier d'enquête publique

- sur [toulouse-metropole.fr](http://toulouse-metropole.fr)
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse, et dans 11 mairies de la Métropole : Aucamville, Aussonne, Balma, Blagnac, Brax, Castelginest, Colomiers, Cugnaux, Mons, Saint-Jory et Saint-Orens de Gameville

Plus d'infos : [toulouse-metropole.fr](http://toulouse-metropole.fr)

### → Formuler des observations et propositions

- auprès de la commission d'enquête lors des 38 permanences au siège de Toulouse Métropole et dans les 11 mairies
- sur [toulouse-metropole.fr](http://toulouse-metropole.fr) et par courriel : [enquete.publique-RLPi@toulouse-metropole.fr](mailto:enquete.publique-RLPi@toulouse-metropole.fr)
- sur des registres papier au siège de Toulouse Métropole et dans les 11 mairies
- par courrier adressé au président de la commission d'enquête, à Toulouse Métropole, domaine de la Planification et de la Programmation, 6 rue René Leduc, BP 35821 31505 Toulouse Cedex 5.

